

## ARRETE DU MAIRE

PERMANENT DE NUMEROTAGE  
CHEMIN DU SEMPIN  
RUE DE LA BRIQUETERIE

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n° 121 du 21 mars 1958,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 mai 1989 créant la ZAC de la Tuilerie et celle du 17 février 1993 la modifiant,

Vu le Permis de Construire n°77108 16 0041 accordé le 16 septembre 2016 pour la construction de deux bâtiments d'activités sur les parcelles BZ 173, BS 515, BS 211p sises chemin du Sempin, rue de la Briqueterie,

Vu la demande de numérotage de la SCI PR IMMOBILIER représentée par Monsieur DUARTE Paulo,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie pour le chemin du Sempin et la rue de la Briqueterie sur les parcelles BZ 173, BS 515, BS 211p,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Le terrain cadastré BZ 173, BS 515, BS 211p est numéroté au 203 chemin du Sempin et 17 rue de la Briqueterie.

#### ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77 400 SAINT THIBAULT des VIGNES,

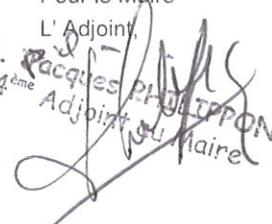
- Monsieur FERRER - Espace service de la Ville de Chelles,
  - INSEE – Direction Champagne Ardenne – Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot 51079 Reims Cedex,
  - SCI PR IMMOBILIER, Monsieur DUARTE Paulo - 2 A rue de la Briqueterie 77500 CHELLES
  - Le service du Cadastre de Meaux,
  - La Poste de Chelles,
  - France Télécom,
  - ERDF-GRDF,
  - Hôtel des Impôts,
  - Service Assainissement de la CAPVM
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le **21 AOUT 2017**

François-Xavier BINVEL,  
Pour le Maire

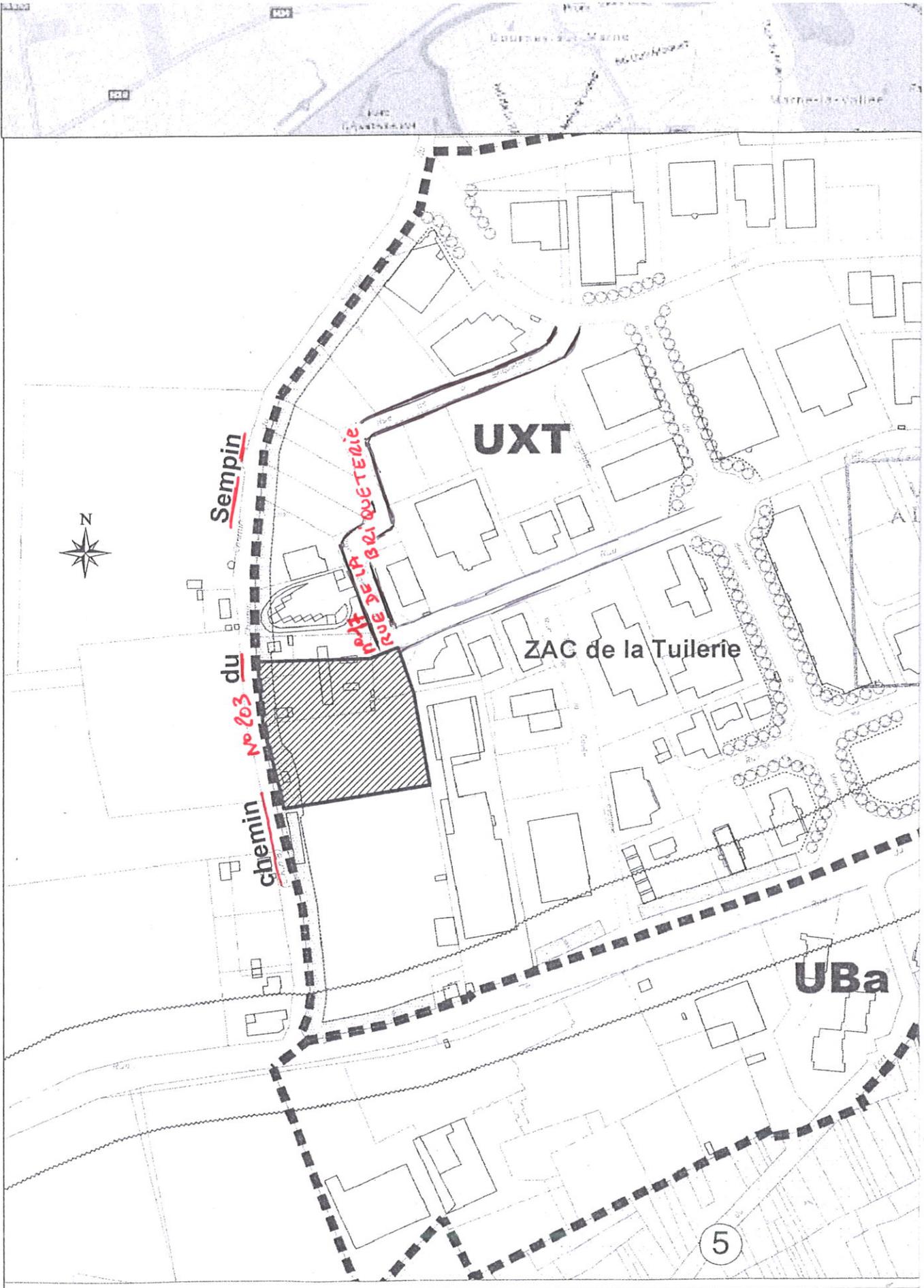
L'Adjoint,

M. Jacques PHILIPPON  
4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire



Affiché le **22 AOUT 2017**

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois



*CHÉLLES - Commune*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 86932

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/08/2017

Objet : PERMANENT DE NUMEROTAGECHEMIN DU SEMPINRUE DE LA BRIQUETERIE

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 22/08/2017 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

077-217701085-20170801-86932-AR-1-1\_1.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 077 / ARRONDISSEMENT 5

Identifiant de l'acte : 077-217701085-20170801-86932-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/08/2017